

— Quel moyen avait employé M. de Varni pour vaincre cette volonté si ferme, cette fierté si inflexible ? Y avait-il, de la part de mademoiselle de Perne, *dévouement et obéissance filiale* ? Avait-elle craint pour son père les suites d'un refus qui aurait blessé M. de Varni dans son orgueil ? L'avait-il ébloui à l'aide de ses richesses, de sa haute naissance ? Voilà ce que nous nous demandâmes successivement, lorsque la nouvelle de cet étrange mariage se confirma dans le public.

Longtemps je refusai d'y croire, mais il fallut bien me rendre, lorsque les deux jeunes filles que mademoiselle de Perne admettait auprès d'elle, lorsque Antoinette et Julie essayèrent de l'interroger timidement, et qu'elle leur répondit d'un air de résolution désespérée. Cela est parce que cela doit être, je fais ce que je dois faire, ce me questionnez plus... et ne m'accusez pas."

— Et le mariage s'est fait ?

— Avant de se décider, mademoiselle de Perne me fit dire qu'elle désirait acquiescer sur votre sort plus de certitude, et qu'elle me priait d'aller moi-même à Montpellier, auprès de votre tante qui saurait peut-être quelque chose de plus positif, j'obéis. Ce voyage ne servit qu'à m'apprendre un malheur de plus, lorsque j'arrivai, la bonne vieille dame venait de mourir...

— Misérable ingrat que je suis ! interrompit Gaston de Tervaz, j'en avais pas encore songé à elle !... Ainsi donc, je suis seul, bien seul... celle qui m'aimait est morte, celle qui vit ne peut plus m'aimer... Car ce mariage s'est fait ? reprit-il en revenant avec une sorte d'emportement à l'idée qui le torturait.

— Hélas ! répondit Dominique, nul ne pourrait, mieux que moi, vous parler des détails de cette cruelle journée ; en ma qualité de premier clerc de maître Margerin, notaire des deux familles, je donnai lecture du contrat et assistai à la signature. En général, je ne connais rien de plus lugubre que la lecture d'un contrat de mariage, jugez ce que fut celui-ci pour moi qui connaissais le secret de mademoiselle de Perne, pour moi, qui aimais aussi... presque sans espoir...

Et Dominique, agité d'une émotion nouvelle, s'arrêta un instant.

— Poursuivez, lui dit Gaston d'une voix sourde.

— J'entraî donc avec mes paperasses et mon humble costume dans le beau salon de M. le marquis de Perne, tout étincelant d'or, de parures et de lumières. Une foule d'invités s'y pressaient monseigneur Passionei, notre vice-légat, était venu pour faire fête à son cousin, et, à sa suite, tous les grands noms de la Provence et du Comtat avaient leurs représentants dans cette assemblée brillante. Lorsque la fiancée entra, un murmure d'admiration s'éleva de toutes parts.

Elle étoit vêtue de blanc, et comme baignée dans un nuage de dentelles ; une couronne de roses blanches ornait son front : dentelles et couronne étaient moins pâles que cette figure céleste qui semblaient appartenir au monde idéal plutôt qu'au nôtre. Elle avait voulu avoir auprès d'elle les deux jeunes filles qu'elle a la bonté d'appeler ses amies d'enfance ; Antoinette et Julie étaient là, prêtes à la soutenir dans ce moment décisif, si son courage l'avait trahie.

En entrant, mademoiselle de Perne me jeta un long regard, comme pour me dire que seul dans cette foule, je pouvais élever mes pensées au niveau des siennes. Cependant son attitude étoit ferme et son regard assuré : ses deux compagnes avaient l'air plus abattu qu'elle-même ; quant à moi, j'avais la fièvre : pour tous ceux qui se trouvaient là, cette soirée étoit une fête ; pour nous quatre, elle étoit un supplice.

— Et pourtant mademoiselle de Perne a signé ?

— Lorsque j'eus terminé la lecture du contrat, il y eut un instant de silence, puis mademoiselle de Perne se leva et s'avança lentement vers la table. Au moment où ma main tremblante lui présenta la plume, elle se retourna vers la porte du salon, et, j'ai pu vous le dire, telle étoit l'expression de son regard, que, par une hallucination étrange, nous crûmes, Antoinette, Julie et moi que nous allions voir apparaître sur le seuil, ou votre spectre ou vous-même, mais rien ne parut, mademoiselle Clotilde saisit la plume, et...

Au lieu de poursuivre, Dominique Ermel fouilla dans sa poche et en tira une grande feuille de parchemin, aux armes du vice-légat. C'étoit ce contrat de mariage. Lorsque Thibaut étoit venu lui dire qu'on l'attendait au cabaret, lorsque les deux mots mystérieux, « Clotilde et le Lys, » lui avoient fait deviner l'arrivée de M. de Tervaz, il avait eu le temps de prendre ce contrat dans l'étude de maître Margerin, son patron, pensant, avec raison peut-être, que, pour convaincre Gaston de son malheur, cette preuve matérielle ferait plus que tous les discours. Il lui mit donc entre les mains cette pièce, hélas ! trop palpable : au-dessous des signatures des deux mariés et leurs parents, on lisait celles de presque tous les gentilshommes du pays, et plusieurs notables de la bourgeoisie, ou magistrats populaires.

Parmi ces noms, dont la plupart sont éteints ou oubliés, il y en avait deux, le premier et le dernier, qui frappent aujourd'hui les regards comme deux brillantes planètes dans le ciel étoilé l'un, bien illustre déjà, l'autre, bien obscur à cette époque : le duo de Crillon, et Joseph Vernet...

— Au surplus, monsieur le vicomte, voici ce contrat.

Ici, maître Calixte Ermel s'interrompit, et prenant une feuille de parchemin intercalée parmi ses divers papiers, il la remit à Charles de Varni. Quatre-vingt-douze ans avaient passé sur cette feuille. elle étoit froissée, ridée, jaunie, mais lisible encore, la signature de Clotilde de Perne étoit d'une écriture assez ferme jusqu'aux trois ou quatre dernières lettres ; celles-là étoient presque indéchiffrables. on voyait que la main avoit faibli avant la volonté.

— M. de Tervaz, reprit le notaire, rendit à Dominique Ermel le contrat de mariage, et lui dit avec un nouvel accent de désespoir :

(A CONTINUER).

## INFORMATIONS

Les éditeurs sont en mesure de fournir tous les numéros parus depuis le 1<sup>er</sup> Janvier et même la file complète (brochée) de l'année dernière aux conditions ordinaires. Voyez les conditions d'abonnements.

### " LE FEUILLETON ILLUSTRÉ "

PARAIT TOUS LES JEUDIS

#### CONDITIONS D'ABONNEMENT

Payable d'avance ou dans le cours des trois premiers mois  
UN AN..... \$1.00 — SIX MOIS..... \$0.50  
Payable dans le cours des trois derniers mois :  
UN AN..... \$1.50 — SIX MOIS ..... \$0.75  
A L'ÉTRANGER : STRICTEMENT D'AVANCE

Aux agents, 16 cents la douzaine et 20 par cent sur l'abonnement strictement payable à la fin du mois.

MORNEAU & C<sup>ie</sup>,

Boite 1886, B. de P., Montréal.

No. 17 rue Stc. Thérèse